

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté</b>		
AVIS N°2009-01		
Date validation officielle : 17/03/2009	<b>Objet</b> : Listes rouges régionales et déterminantes ZNIEFF pour les écrevisses	<b>Vote</b> : Favorable

### **Examen par le Groupe de travail " Inventaire du patrimoine " du CSRPN**

Le groupe de travail, réuni le 9 janvier 2009, a examiné la proposition de listes rouge des espèces menacées et déterminante ZNIEFF établie pour les écrevisses de Franche-Comté proposée par l'Office pour les insectes et leur environnement de Franche-Comté et présenté par Frédéric MORA.

### **Examen par l'assemblée plénière du CSRPN**

Lors de la séance plénière du 17 mars 2009, les membres du CSRPN ont entendu les conclusions de M. Yorick FERREZ, animateur du groupe de travail.

Considérant que :

- l'évaluation porte sur les 8 espèces d'écrevisse susceptibles de se reproduire en Franche-Comté soit 5 espèces allochtones et 3 espèces autochtones,
- cette analyse prend en compte les données les plus récentes en matière de répartition régionale faisant apparaître que, parmi les espèces de la faune française, seule l'autochtonie de l'écrevisse à pattes blanches est confirmée en Franche-Comté,
- la présence actuelle de l'écrevisse à pieds rouges est à attribuer à des introductions volontaires et que son caractère autochtone n'a pu être démontré par l'analyse des documents bibliographiques existants,
- la liste des espèces est établie conformément aux critères et méthodes formulés par l'UICN dans ses recommandations de 2001 et de 2003,

le CSRPN demande que :

- soit assurée une préservation efficace de ce taxon notamment grâce à la protection et la restauration des écosystèmes qui l'abritent,
- la pêche jusqu'ici limitée dans le temps soit désormais interdite compte tenu de la situation de grande précarité de l'écrevisse à pattes blanches estimée en danger (EN) dans notre région,
- des mesures actives de lutte contre les espèces allochtones soient entreprises notamment dans les ruisseaux où l'écrevisse à pattes blanches est présente.

### **Avis du CSRPN N° 2009-01 :**

**Le CSRPN adopte à l'unanimité la liste rouge des espèces menacées et déterminantes ZNIEFF établie pour les écrevisses.**

Le Président du CSRPN



Michel CAMPY

## Ecrevisses : Listes rouge et déterminante ZNIEFF

Nom français	Nom latin	UICN Monde	UICN France	UICN F-Comté	Critères	Déterminant ZNIEFF
Ecrevisse à pattes grêles	<i>Astacus leptodactylus</i> (Eschscholz, 1823)			NA		
Ecrevisse signal	<i>Pacifastacus leniusculus</i> (Dana, 1852)			NA		
Ecrevisse rouge de Louisiane	<i>Procambarus clarkii</i> (Girard, 1852)			NA		
Ecrevisse américaine	<i>Orconectes limosus</i> (Rafinesque, 1817)			NA		
Ecrevisse de pierre	<i>Austropotamobius torrentium</i> (Schränk, 1803)			NA		
Ecrevisse d'Ohio	<i>Orconectes rusticus</i> (Girard, 1852)			NA		
Ecrevisse à pieds rouges	<i>Astacus astacus</i> (Linnaeus, 1758)	VU		NA		
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	VU		EN	B2ab (ii, iii/., iv/iii)	D